

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 18/2026

le 28 octobre 2026

Budget 2027 du Fonds culturel Riviera (FCR)

10.03.02-2609-Preavis-18-Budget-2027-FCR.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2027 du Fonds Culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^e des communes partenaires.

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003, une fois la convention approuvée par le Conseil d'Etat, préalablement adoptée par l'ensemble des conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (art. 2 de la convention).

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du FCR sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est géré par un conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des neuf municipalités.

3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Durant la première législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, le FCR subventionnait annuellement 11 institutions de portée régionale, ainsi que l'Agenda régional, et le montant des contributions communales était fixé à Fr. 48.- / habitant.

De 2007 à 2017, le montant desdites contributions a été maintenu à Fr. 48.- / habitant, permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création.



Depuis 2018, le CA a fixé le montant de la contribution des communes entre Fr. 46.- et Fr. 47.- par habitant, souhaitant se recentrer sur le but du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au CA du FCR de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2026, le CA procédera donc à la répartition des subventions pour 2027.

Outre l'agenda régional, les institutions bénéficiaires du FCR sont désormais au nombre de 24, l'année 2026 ayant été marquée par l'intégration de deux nouvelles institutions (soulignées dans la liste ci-dessous) soutenue à l'unanimité par le Conseil administratif du FCR et par les neuf municipalités de la Riviera (art. 5 – al. 6 / art. 14 – al. 3 convention).

Association des Amis du Dansomètre ; Association du Théâtre de Poche de la Grenette ; Association des Amis du Festival des artistes de rue – Vevey ; Association Tous Artistes Confondus –Rocking Chair (RKC) ; Association Autour du Monde – Festival du Bout du Monde ; Association Les Trois-Quarts –Théâtre Le Pantographe ; Association CLABO ; Association Vevey International Funny Film Festival ; Association Concours Clara Haskil ; Fondation des Arts & Spectacles – Le Reflet – Théâtre de Vevey – Le Petit Reflet ; Association La Lanterne Magique– Vevey-Montreux ; Fondation Festival du Rire de Montreux –Montreux Comedy Festival / La Revue vaudoise ; Association Live in Vevey ; Fondation Maison Visinand –Théâtre Montreux- Riviera (TMR) ; Association des Musées de la Riviera Vaudoise ; Montreux Jazz Artists Foundation ; Association Nouvel Espace Dancers (NED) ; Fondation Montreux Choral Festival ; Association Nox Orae ; Fondation de la Saison Culturelle de Montreux ; Association Oriental Vevey – Théâtre de l'Oriental ; Fondation du Septembre Musical Montreux–Vevey ; Association Semaine internationale de piano ; Fondation Vevey ville d'images – Festival Images.

4. Budget 2027

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds visant à soutenir les institutions culturelles de portée régionale, bénéficiaires du Fonds, en participant à leurs charges artistiques ainsi qu'à l'édition de l'agenda régional. Il est établi sur une base « zéro ».

4.1. Charges

Le principal poste des charges demeure celui des subventions aux institutions bénéficiaires du FCR, incluant également les charges relatives à l'Agenda régional. Le montant total de ce poste, soit Fr. 4'130'000.-, est estimé sur la base des éléments actuellement portés à la connaissance du CA.

Cette estimation doit permettre au CA de disposer d'une marge de manœuvre pour tenir compte des précisions attendues de la part de certaines institutions bénéficiaires d'ici fin 2026, la répartition des subventions 2027 intervenant en décembre 2026. Elle tient également compte de l'augmentation annoncée des frais de port dès le 1er janvier 2027, laquelle aura un impact sur les coûts liés à la diffusion de l'Agenda régional.

Par ailleurs, comme les années précédentes, le budget 2027 comprend une provision de Fr. 20'000.- pour adaptations aux institutions bénéficiaires / éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels.

Enfin, comme chaque année, les charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée) représentent un montant total de Fr. 35'600.-.

Le montant global des charges est ainsi estimé à Fr. 4'185'600.-.



4.2. Recettes

Les recettes proviennent d'une part, de la contribution des communes maintenue à Fr. 47.- par habitant, calculée sur la base de la population au 31.12.2025 (sans projection d'augmentation), et d'autre part, de la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour s'élevant à Fr. 12'000.- pour l'Agenda régional.

L'augmentation des charges liées aux subventions et à l'Agenda régional s'explique principalement par une hausse prévisible des charges artistiques d'institutions bénéficiaires montreuusiennes, consécutive à leur retour à une programmation pleinement déployée à l'Auditorium Stravinski en 2027. Cette évolution est compensée par un prélèvement de Fr. 174'464.- sur la provision constituée à cet effet (compte 9282.2).

Grâce à cette provision, ainsi qu'à une augmentation mesurée mais tendancielle de la population, il n'apparaît finalement pas nécessaire de rétablir immédiatement la contribution historique de Fr. 48.-/habitant, contrairement à ce qui était envisagé dans le précédent préavis-type relatif au budget 2026.

A l'horizon 2029, un retour à la contribution de Fr. 48.- / habitant devrait néanmoins être envisagé. Cette adaptation resterait dans les limites fixées par la convention, laquelle prévoit une contribution comprise entre Fr. 45.- et Fr. 50.- par habitant.

Le total des revenus s'élève donc à Fr. 4'185'600.-.

Le budget 2027, base 0, se clôture ainsi à l'équilibre (solde nul au 31 décembre 2027).

Enfin, rappelons que les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le delta de Fr. 1.- / habitant qui résulte de la différence entre le budget 2027 à Fr. 47.- / habitant et les Fr. 48.-/habitant fixés jusqu'en 2017.

5. Conclusion

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

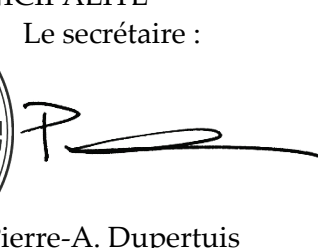
- vu le préavis municipal N° 18/2026,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter le budget 2027 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexe : Budget 2027 du Fonds Culturel Riviera

Adopté par la Municipalité : le 5 octobre 2026



FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2027 - BASE 0

REVENUS

Contribution des communes **CHF 47.00 / habitant·e**

Population au
31.12.2025

Montant

Blonay - Saint-Légier	12'597	592'059.00	
Chardonne	3'384	159'048.00	
Corseaux	2'326	109'322.00	
Corsier	3'458	162'526.00	
Jongny	1'917	90'099.00	
Montreux	27'166	1'276'802.00	
La Tour-de-Peilz	13'053	613'491.00	
Vevey	20'179	948'413.00	
Veytaux	1'008	47'376.00	
Total contributions des communes	85'088	3'999'136.00	3'999'136.00
Contribution de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera			12'000.00
Prélèvement sur le compte "Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels" (cpte 9282.2)			174'464.00
TOTAL REVENUS			4'185'600.00

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	4'130'000.00	
Provision pour éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels	20'000.00	
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)	35'000.00	
Contrôle des comptes (fiduciaire)	600.00	
TOTAL CHARGES		4'185'600.00
SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2027		0.00